

<u>République Française</u>	
Département d'Ille et Vilaine	
Arrondissement de Fougères-Vitré	
Commune de LANDEAN	
Nombre de membres	
En exercice	Présents à 20 heures 25
15	8
Date de la convocation	
10 avril 2015	
Nombre de pouvoirs	
6	

DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE LANDEAN

Séance du mercredi 15 avril 2015

L'an deux mil quinze, le mercredi 15 avril, à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LANDEAN, se sont réunis à la Mairie en séance sous la présidence de Monsieur Louis-Gérard GUERIN, Maire.

La séance prévue à 20 heures n'a commencé qu'à 20 h 25 en raison d'un incident survenu à l'extérieur, ceci afin d'avoir le quorum dès l'arrivée du Conseiller Municipal empêché.

Étaient présents à 20 heures 25 : M. GUERIN Louis-Gérard, M. PIRON Didier, M. ESNAULT Franck, Mme RIPOCHE Mariannick, M. LEMARIE Jean-Claude, M. COURTOUX Georges, M. BOSSERAY Dominique, Mme GARDAN Christine.

Absents à 20 heures 25

- Mme CHEREL Marie-Odile a donné pouvoir à M. PIRON Didier,
- M. MORIN Thierry a donné pouvoir à M. ESNAULT Franck,
- Mme SIMON Sylvie a donné procuration à Mme GARDAN Christine,
- Mme SIMON Patricia,
- Mme JEANVILLE Nathalie a donné procuration à Mme RIPOCHE Mariannick,
- Mme ROSSIGNOL Géraldine a donné procuration à M. COURTOUX Georges,
- M. VALLEE Mickaël a donné procuration à M. LEMARIE Jean-Claude.

Madame GARDAN Sylvie a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- | | |
|---|--|
| ➤ | Demande de subvention OGEC, |
| ➤ | Vote des comptes administratifs 2014 (Commune et budgets annexes), |
| ➤ | Approbation des comptes de gestion 2014 (Commune et budgets annexes), |
| ➤ | Affectation des résultats 2014 (Commune et budgets annexes), |
| ➤ | Propositions du Syndicat de Voirie de Fougères - Nord pour budget 2015, |
| ➤ | Vote des budgets primitifs 2015 (Commune et budgets annexes), |
| ➤ | Vote des taux d'imposition 2015, |

Demande de subvention OGEC

M. le Maire présente la demande de subvention de l'OGEC de LANDEAN.

Après en avoir délibéré, par 14 voix, le Conseil Municipal :
- décide d'attribuer, en 2015, les subventions suivantes :

Article 6574 – Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé »	Année 2015
OGEC de Landéan	➤subvention exceptionnelle pour déficit cantine : 35% de 16.343,49 € soit 5.720,22 € ➤subvention exceptionnelle pour déficit garderie : 35% de 3.100 € soit 1.085 €

- et accepte que des crédits soient inscrits à l'article 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé », en dépenses de fonctionnement, au budget 2015 de la Commune.

Reçue à la Préfecture le : 30/04/2015

Vote des comptes administratifs 2014 (Commune et budgets annexes)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur PIRON Didier, 1er Adjoint, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2014 dressés par Monsieur GUÉRIN Louis-Gérard, Maire, après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

➤ lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs 2014, lesquels peuvent se résumer ainsi :

Compte administratif principal de la Commune

Sections Libellés	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses N ou déficit N-1	Recettes N ou excédent N-1	Dépenses N ou déficit N-1	Recettes N ou excédent N-1	Dépenses N ou déficit N-1	Recettes N ou excédent N-1
Résultat N-1 reporté sur l'année N		23.944,06	135.744,95		135.744,95	23.944,06
Opérations de l'exercice N (avec affectation du résultat N-1 au compte 1068)	612.950,89	700.062,71	212.700,29	343.494,78	825.651,18	1.043.557,49
Totaux	612.950,89	724.006,77	348.445,24	343.494,78	961.396,13	1.067.501,55
Résultat de clôture		111.055,88	4.950,46			106.105,42
Reste à réaliser N			11.661,00		11.661,00	
Totaux cumulés	612.950,89	724.006,77	360.106,24	343.494,78	973.057,13	1.067.501,55
Résultats définitifs		111.055,88	16.611,46			94.444,42

Compte administratif annexe « Assainissement »

Sections Libellés	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses N ou déficit N-1	Recettes N ou excédent N-1	Dépenses N ou déficit N-1	Recettes N ou excédent N-1	Dépenses N ou déficit N-1	Recettes N ou excédent N-1
Résultat N-1 reporté sur l'année N		6.837,05		928,36		7.765,41
Opérations de l'exercice N (avec affectation du résultat N-1 au compte 1068)	21.048,64	21.813,71	15.878,05	15.776,32	36.926,69	37.590,03
Totaux	21.048,64	28.650,76	15.878,05	16.704,68	36.926,69	43.355,44
Résultat de clôture		7.602,12		826,63		8.428,75
Reste à réaliser N						
Totaux cumulés	21.048,64	28.650,76	15.878,05	16.704,68	36.926,69	43.355,44
Résultats définitifs		7.602,12		826,63		8.428,75

Compte administratif annexe « Beaulieu »

Sections Libellés	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses N ou déficit N-1	Recettes N ou excédent N-1	Dépenses N ou déficit N-1	Recettes N ou excédent N-1	Dépenses N ou déficit N-1	Recettes N ou excédent N-1
Résultat N-1 reporté sur l'année N	11.406,29		58.662,53		70.068,82	
Opérations de l'exercice N (avec affectation du résultat N-1 au compte 1068)	73.054,69	73.054,33	73.054,33	58.662,53	146.109,02	131.716,86
Totaux	84.460,98	73.054,33	131.716,86	58.662,53	216.177,84	131.716,86
Résultat de clôture	11.406,65		73.054,33		84.460,98	
Reste à réaliser N						
Totaux cumulés	84.460,98	73.054,33	131.716,86	58.662,53	216.177,84	131.716,86
Résultats définitifs	11.406,65		73.054,33		84.460,98	

Compte administratif annexe « Lotissement Forêtierie n° 2 »

Sections Libellés	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses N ou déficit N-1	Recettes N ou excédent N-1	Dépenses N ou déficit N-1	Recettes N ou excédent N-1	Dépenses N ou déficit N-1	Recettes N ou excédent N-1
Résultat N-1 reporté sur l'année N		10.575,36	35.074,91		35.074,91	10.575,36
Opérations de l'exercice N (avec affectation du résultat N-1 au compte 1068)						
Totaux		10.575,36	35.074,91		35.074,91	10.575,36
Résultat de clôture		10.575,36	35.074,91		24.499,55	
Reste à réaliser N						
Totaux cumulés		10.575,36	35.074,91		35.074,91	10.575,36
Résultats définitifs		10.575,36	35.074,91		24.499,55	

Compte administratif annexe « Résidence les Molans »

Sections Libellés	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses N ou déficit N-1	Recettes N ou excédent N-1	Dépenses N ou déficit N-1	Recettes N ou excédent N-1	Dépenses N ou déficit N-1	Recettes N ou excédent N-1
Résultat N-1 reporté sur l'année N		3.281,77		28.606,68		31.888,45
Opérations de l'exercice N (avec affectation du résultat N-1 au compte 1068)	44.223,84	44.223,84	50.908,90	41.393,32	95.132,74	85.617,16
Totaux	44.223,84	47.505,61	50.908,90	70.000,00	95.132,74	117.505,61
Résultat de clôture		3.281,77		19.091,10		22.372,87
Reste à réaliser N						
Totaux cumulés	44.223,84	47.505,61	50.908,90	70.000,00	95.132,74	117.505,61
Résultats définitifs		3.281,77		19.091,10		22.372,87

Sections Libellés	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses N ou déficit N-1	Recettes N ou excédent N-1	Dépenses N ou déficit N-1	Recettes N ou excédent N-1	Dépenses N ou déficit N-1	Recettes N ou excédent N-1
Résultat N-1 reporté sur l'année N				14.811,00		14.811,00
Opérations de l'exercice N (avec affectation du résultat N-1 au compte 1068)	138.323,96	138.323,96	138.130,11	123.305,80	276.454,07	261.629,76
Totaux	138.323,96	138.323,96	138.130,11	138.116,80	276.454,07	276.440,76
Résultat de clôture			13,31		13,31	
Reste à réaliser N						
Totaux cumulés	138.323,96	138.323,96	138.130,11	138.116,80	276.454,07	276.440,76
Résultats définitifs			13,31		13,31	

Par 13 voix pour (M. le Maire n'a pas pris part au vote) :

➤ constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

➤ reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

➤ arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

➤ vote, le compte administratif 2014 principal de la commune, de l'assainissement, Beaulieu, du lotissement la Forêt 2, Résidence les Molans, Résidence l'Orée du Bois.

Reçue à la Préfecture le : 30/04/2015

Approbation des comptes de gestion de l'exercice 2014 (Commune et budgets annexes)

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de la commune, de l'assainissement, du lotissement de la Forêt n° 2, du lotissement de Beaulieu, du lotissement « Résidence l'Orée du Bois » et du lotissement « Résidence les Molans », pour l'exercice 2014,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

par 14 voix, déclare que les comptes de gestion (commune, assainissement, lotissement de la Forêt n° 2, lotissement de Beaulieu, du lotissement Résidence l'Orée du Bois et du lotissement Résidence les Molans) dressés, pour l'exercice 2014, par le receveur, visés et certifiés par l'ordonnateur n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Reçue à la Préfecture le : 27/04/2015

Affectation des résultats du compte administratif 2014 de la commune au budget primitif 2015

M. le Maire rappelle que le compte administratif 2014 principal de la commune présente les résultats suivants :

excédent de fonctionnement	111.055,88 €
déficit d'investissement	4.950,46 €

Le Conseil Municipal ayant voté le compte administratif, il est donc nécessaire de procéder à l'affectation des résultats.

Aussi, Monsieur le Maire propose :

- de reprendre une partie de l'excédent de fonctionnement 2014 pour la somme de 97.951,42 €, en recettes de fonctionnement, au budget primitif 2015 de la commune de Landéan, à l'article 002 « excédent de fonctionnement reporté »,
- de reprendre le déficit d'investissement du compte administratif 2014 pour la somme de 4.950,46 €, en dépenses d'investissement, au budget primitif 2015 de la commune, à l'article 001 « déficit d'investissement reporté »,
- d'affecter la somme de 13.104,46 €, en recettes d'investissement au budget primitif 2015, à l'article 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé ».

Après en avoir délibéré, par 14 voix, le Conseil Municipal :

➤ accepte cette proposition et donc décide d'inscrire au budget primitif 2015 de la commune les crédits suivants :

	Imputation	Montant
recettes de fonctionnement	compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)	97.951,42 €
dépenses d'investissement	compte 001 (dépenses d'investissement reporté)	4.950,46 €
recettes d'investissement	Compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé)	13.104,46 €

Reçue à la Préfecture le : 28/04/2015

Affectation des résultats du compte administratif 2014 de l'assainissement au budget primitif 2015

M. le Maire rappelle que le compte administratif 2014 de l'assainissement présente les résultats suivants :

excédent de fonctionnement	7.602,12 €
excédent d'investissement	826,63 €

Le Conseil Municipal ayant voté le compte administratif, il est donc nécessaire de procéder à l'affectation des résultats.

Aussi, M. le Maire propose :

- de reprendre l'excédent de fonctionnement 2014 pour la somme de 7.602,12 €, en recettes de fonctionnement au budget primitif 2015 de l'assainissement, à l'article 002 « excédent de fonctionnement reporté »,

➤ de reprendre l'excédent d'investissement du compte administratif 2014 pour la somme de 826,63 €, en recettes d'investissement, au budget primitif 2015 de l'assainissement, à l'article 001 « excédent d'investissement reporté ».

Après en avoir délibéré, par 14 voix, le Conseil Municipal :

➤ **accepte cette proposition et donc décide d'inscrire au budget primitif 2015 de l'assainissement les crédits suivants :**

	Imputation	Montant
recettes de fonctionnement	compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)	7.602,12 €
recettes d'investissement	compte 001 (excédent d'investissement reporté)	826,63 €

Reçue à la Préfecture le : 24/04/2015

Affectation des résultats du compte administratif 2014 du lotissement de la Forêt n° 2 au budget primitif 2015

M. le Maire rappelle que le compte administratif du lotissement de la Forêt n°2 de l'exercice 2014 présente les résultats suivants :

Excédent de fonctionnement	10.575,36 €
Déficit d'investissement	35.074,91 €

Le Conseil Municipal ayant voté le compte administratif, il est donc nécessaire de procéder à l'affectation des résultats.

Aussi, M. le Maire propose de reprendre :

➤ l'excédent de fonctionnement du compte administratif 2014 pour la somme de 10.575,36 €, en recettes de fonctionnement au budget primitif 2015 du lotissement de la Forêt n°2, à l'article 002 « excédent de fonctionnement reporté »,

➤ le déficit d'investissement du compte administratif 2014 pour la somme de 35.074,91 €, en dépenses d'investissement au budget primitif 2015 du lotissement de la Forêt n° 2, à l'article 001 « déficit d'investissement reporté ».

Après en avoir délibéré, par 14 voix, le Conseil Municipal :

➤ **accepte cette proposition et donc décide d'inscrire au budget primitif 2015 du lotissement de la Forêt n° 2 les crédits suivants :**

	Imputation	Montant
Excédent de fonctionnement	Compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)	10.575,36 €
Déficit d'investissement	compte 001 (déficit d'investissement reporté)	35.074, 91 €

Reçue à la Préfecture le : 27/04/2015

Affectation des résultats du compte administratif 2014 du lotissement de Beaulieu au budget primitif 2015

M. le Maire rappelle que le compte administratif du lotissement Beaulieu de l'exercice 2014 présente les résultats suivants :

déficit de fonctionnement	11.406,65 €
déficit d'investissement	73.054,33 €

Le Conseil Municipal ayant voté le compte administratif, il est donc nécessaire de procéder à l'affectation des résultats.

Aussi, M. le Maire propose de reprendre :

➤ le déficit de fonctionnement du compte administratif 2014 du lotissement de Beaulieu pour la somme de 11.406,65 €, en dépenses de fonctionnement, à l'article 002 « déficit de fonctionnement reporté », et le déficit d'investissement reporté pour la somme de 73.054,33 €, en dépenses d'investissement, à l'article 001 « déficit d'investissement reporté » au budget primitif 2015 du lotissement Beaulieu.

Après en avoir délibéré, par 14 voix, le Conseil Municipal :

➤ **accepte cette proposition et donc décide d'inscrire au budget primitif 2015 du lotissement Beaulieu les crédits suivants :**

	Imputation	Montant
Dépenses de fonctionnement	compte 002 (déficit de fonctionnement reporté)	11.406,65 €
dépenses d'investissement	compte 001 (déficit d'investissement reporté)	73.054,33 €

Reçue à la Préfecture le : 24/04/2015

Affectation des résultats du compte administratif 2014 du lotissement Résidence l'Orée du Bois au budget primitif 2015

M. le Maire rappelle que le compte administratif 2014 du lotissement « Résidence l'Orée du Bois » présente les résultats suivants :

Déficit ou excédent de fonctionnement	0 €
Déficit d'investissement	13,31 €

Le Conseil Municipal ayant voté le compte administratif, il est donc nécessaire de procéder à l'affectation des résultats.

Aussi, M. le Maire propose de reprendre :

➤ le déficit d'investissement du compte administratif 2014 du lotissement Résidence l'Orée du Bois pour la somme de 13,31 €, en dépenses d'investissement, à l'article 001 « dépenses d'investissement reporté » au budget primitif 2015 du lotissement Résidence l'Orée du Bois.

Après en avoir délibéré, par 14 voix, le Conseil Municipal :

➤ **accepte cette proposition et donc décide d'inscrire au budget primitif 2015 du lotissement « Résidence l'Orée du Bois » les crédits suivants :**

	Imputation	Montant
Dépenses d'investissement	compte 001(déficit d'investissement reporté)	13,31 €

Reçue à la Préfecture le : 05/05/2015

Affectation des résultats du compte administratif 2014 du lotissement Résidence les Molans au budget primitif 2015

M. le Maire rappelle que le compte administratif du lotissement « Résidence les Molans » de l'exercice 2014 présente les résultats suivants :

Excédent de fonctionnement	3.281,77 €
Excédent d'investissement	19.091,10 €

Le Conseil Municipal ayant voté le compte administratif, il est donc nécessaire de procéder à l'affectation des résultats.

Aussi, M. le Maire propose de reprendre :

➤ l'excédent de fonctionnement du compte administratif 2014 pour la somme de 3.281,77 €, en recettes de fonctionnement, à l'article 002 « excédent de fonctionnement reporté ».

➤ l'excédent d'investissement du compte administratif 2014 pour la somme de 19.091,10 €, en recettes d'investissement au budget primitif 2015 du lotissement « Résidence les Molans », à l'article 001 « excédent d'investissement reporté ».

Après en avoir délibéré, par 14 voix, le Conseil Municipal :

➤ **accepte cette proposition et donc décide d'inscrire au budget primitif 2015 du lotissement « Résidence les Molans » les crédits suivants :**

	Imputation	Montant
Excédent de fonctionnement	Compte 002 (Excédent de fonctionnement reporté)	3.281,77 €
Excédent d'investissement	compte 001 (excédent d'investissement reporté)	19.091,10 €

Reçue à la Préfecture le : 24/04/2015

Propositions du Syndicat de Voirie de Fougères-Nord pour l'inscription au BP 2015 de la Commune

M. le Maire présente la proposition de budget primitif du Syndicat de Voirie de Fougères-Nord concernant les dépenses de voirie de la Commune de Landéan indiquées ci-dessous :

	propositions dépenses de voirie année 2015	montant
section de fonctionnement	frais de travaux	25.925,22 €
	frais de gestion	31.326,77 €
	total :	57.251,99 €
section d'investissement	<u>travaux à effectuer :</u>	
	Rue de l'église - îlots	7.380,00 €
	La Vieuville - élargissement	14.040,00 €
	Cimetière - plateforme	8.820,00 €
	Aménagement accès Résidence les Molans	7.250,00 €
	Déviations ruisseau du Hallay	9.200,00 €
	total des travaux :	46.690,00 €
	<u>remboursement prêt</u>	1.163,98 €
	<u>à déduire :</u>	
	reliquat d'investissement 2014	- 12.378,33 €
récupération TVA de l'exercice 2013	- 256,79 €	
	total :	35.218,86 €

Après en avoir délibéré, par 14 voix, le Conseil Municipal :

➤ **accepte d'inscrire au budget primitif 2015 de la commune de Landéan la proposition du Syndicat de Voirie de Fougères-Nord, soit :**

- en dépenses de fonctionnement, la somme de 57.251,99 € (frais de travaux et de gestion) à l'article 6554 « contributions aux organismes de regroupement »,
- en dépenses d'investissement, la somme de 35.218,86 € (travaux) à l'article 238 « avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles » à l'opération 981 « travaux de voirie ».

Reçue à la Préfecture le : 23/04/2015

Vote du budget primitif 2015 de la Commune

M. le Maire présente le projet de budget primitif principal de la commune pour l'année 2015.

Il s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement	dépenses	781.489 €
	recettes	781.489 €
Section d'investissement	dépenses	243.399 €
	recettes	243.399 €

Il propose le vote au niveau du chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, par 14 voix, le Conseil Municipal vote le budget primitif principal de la commune de l'exercice 2015 tel que présenté par M. le Maire.

Reçue à la Préfecture le : 27/04/2015

Vote du budget primitif 2015 de l'assainissement

M. le Maire présente le projet de budget primitif de l'assainissement pour l'année 2015.

Il s'équilibre ainsi :

section de fonctionnement	dépenses	29.920,67 €
	recettes	29.920,67 €
section d'investissement	dépenses	26.140,97 €
	recettes	26.140,97 €

Il propose le vote au niveau du chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, par 14 voix, le Conseil Municipal vote le budget primitif de l'assainissement de l'exercice 2015 tel que présenté par M. le Maire.

Reçue à la Préfecture le : 24/04/2015

Vote du budget primitif 2015 du lotissement de la Forêt n°2

M. le Maire présente le projet de budget primitif du lotissement de la Forêt n° 2 pour l'année 2015.

Il s'équilibre ainsi :

section de fonctionnement	dépenses	70.149,82 €
	recettes	70.149,82 €
section d'investissement	dépenses	70.149,82 €
	recettes	70.149,82 €

Il propose le vote au niveau du chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, par 14 voix, le Conseil Municipal vote le budget primitif du lotissement de la Forêt n° 2 de l'exercice 2015 tel que présenté par M. le Maire.

Reçue à la Préfecture le : 27/04/2015

Vote du budget primitif 2015 du lotissement Beaulieu

M. le Maire présente le projet de budget primitif du lotissement de Beaulieu pour l'année 2015.

Il s'équilibre ainsi :

section de fonctionnement	dépenses	157.515,31 €
	recettes	157.515,31 €
section d'investissement	dépenses	146.108,66 €
	recettes	146.108,66 €

Il propose le vote au niveau du chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, par 14 voix, le Conseil Municipal vote le budget primitif du lotissement de Beaulieu de l'exercice 2015 tel que présenté par M. le Maire.

Reçue à la Préfecture le : 27/04/2015

Vote du budget primitif 2015 du lotissement « Résidence les Molans »

M. le Maire présente le projet de budget primitif du lotissement « Résidence les Molans » pour l'année 2015.

Il s'équilibre ainsi :

section de fonctionnement	dépenses	226.908,16 €
	recettes	226.908,16 €
section d'investissement	dépenses	174.551,26 €
	recettes	174.551,26 €

Il propose le vote au niveau du chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, par 14 voix, le Conseil Municipal vote le budget primitif du lotissement « Résidence les Molans » de l'exercice 2015 tel que présenté par M. le Maire.

Reçue à la Préfecture le : 24/04/2015

Vote du budget primitif 2015 du lotissement « Résidence l'Orée du Bois »

M. le Maire présente le projet de budget primitif 2015 du lotissement « Résidence l'orée du Bois ».

Il s'équilibre ainsi :

section de fonctionnement	dépenses	156.538,04 €
	recettes	156.538,04 €
section d'investissement	dépenses	156.352,50 €
	recettes	156.352,50 €

Il propose le vote au niveau du chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, par 14 voix, le Conseil Municipal vote le budget primitif du lotissement « Résidence l'Orée du Bois » de l'exercice 2015 tel que présenté par M. le Maire.

Reçue à la Préfecture le : 30/04/2015

Vote des taux d'imposition année 2015

M. le Maire propose de voter les taux d'imposition pour l'année 2015 et rappelle les taux appliqués en 2014 :

	année 2014
taxe d'habitation	15,79 %
taxe foncière sur propriétés bâties	15,11 %
taxe foncière sur propriétés non bâties	41,93 %

Après en avoir délibéré, par 14 voix, le Conseil Municipal vote, pour l'année 2015, les taux d'imposition suivants :

	année 2015
taxe d'habitation	15,79 %
taxe foncière sur propriétés bâties	15,11 %
taxe foncière sur propriétés non bâties	41,93 %

Reçue à la Préfecture le : 23/04/2015

FEUILLET DE CLOTURE
COMMUNE DE LANDEAN
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 AVRIL 2015

Ordre du jour :

1	Demande de subvention OGEC,
2	Vote des comptes administratifs 2014 (Commune),
3	Approbation des comptes de gestion 2014 (Commune et budgets annexes),
4	Affectation des résultats 2014 (Commune),
5	Affectation des résultats 2014 (Assainissement),
6	Affectation des résultats 2014 (Lotissement de la Forêt n°2),
7	Affectation des résultats 2014 (Lotissement de Beaulieu),
8	Affectation des résultats 2014 (Résidence l'Orée du Bois),
9	Affectation des résultats 2014 (Résidence les Molans),
10	Propositions du Syndicat de Voirie de Fougères - Nord pour budget 2015,
11	Vote du budget primitif 2015 (Commune),
12	Vote du budget primitif 2015 (Assainissement),
13	Vote du budget primitif 2015 (Lotissement de la Forêt n°2),
14	Vote du budget primitif 2015 (Lotissement Beaulieu),
15	Vote du budget primitif 2015 (Résidence les Molans),
16	Vote du budget primitif 2015 (Résidence l'Orée du Bois),
17	Vote des taux d'imposition année 2015,

PRESENTS	SIGNATURES
M. GUERIN Louis-Gérard (Maire)	
M. PIRON Didier (Premier Adjoint)	
M. ESNAULT Franck (Troisième Adjoint)	
Mme RIPOCHE Mariannick (Quatrième Adjoint)	
M. LEMARIE Jean-Claude	
M. COURTOUX Georges	
M. BOSSERAY Dominique	
Mme GARDAN Christine	

